



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°13

Réunion de bureau du 29 novembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI

Excusé: M. Jacques THAON

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°12 du 21 Novembre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La commission a reçu Melle TAMTIMY Sarah accompagnée de Mr AMMAR Moez et en présence de l'observateur membre de la CDA, Mr CHABANE Loic.

La CDA prépare la matinée du 7 décembre 2019 qui se déroulera au stade de La Lauvette supérieure à Nice avec le planning suivant :
Entretien oral pour les 34 convoqués suivi d'un test physique de type Cooper et d'ateliers variés sur le rectangle vert.
Cette matinée sera consacrée aux nouveaux arbitres ayant réussi les tests théoriques du Lundi 2 décembre 2019.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les parrainages, observations et les contrôles ont été remis suite à l'annulation des rencontres pour le week-end du 23 et 24 novembre 2019.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le président remercie le département Désignation pour avoir informé avec succès tous les arbitres désignés pour le report des matchs du week-end dernier.

La CDA a finalisé les désignations pour la journée du 30 novembre et du 1^{er} Décembre 2019.

Fin de séance : 21h45.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent